



1996 : vigilance et poursuite de l'action.

L'action unie des travailleurs peut faire reculer le pouvoir. C'est ce qui a été démontré en ces mois de novembre et de décembre 1995.

L'action déterminée a contraint le gouvernement et son premier ministre à reculer sur des questions essentielles pour les cheminots, les travailleurs de la RATP, ceux de la Fonction publique et des collectivités locales : les droits en matière de retraites notamment (voir en pages intérieures).

Cependant, la vigilance s'impose : l'expérience montre que les promesses gouvernementales ne sont pas toujours tenues.

Des inquiétudes subsistent. Bon nombre de revendications n'ont pas obtenu de réponse satisfaisante, voire pas de réponse du tout.

Il en est ainsi de la nécessaire progression du pouvoir d'achat : les salaires dans la Fonction Publique restent bloqués.

Le "plan Juppé" remettant en cause les fondements de la Sécurité Sociale n'est pas encore enterré.

La Recherche Publique est toujours en danger et l'emploi scientifique en baisse.

Il ne s'agit là que de quelques unes des raisons qui doivent nous pousser à poursuivre, à développer l'action. Pour y parvenir il n'y a aucune recette miracle. Seuls le débat avec les chercheurs et les ITA, sur les enjeux et les moyens à mettre en oeuvre pour obtenir satisfaction, est efficace.

Une autre tâche essentielle pour le développement de la CGT dans notre secteur : renforcer le SNTRS, proposer l'adhésion. Les élections au CA du CNRS, les luttes de ces derniers mois sont, pour nous, encourageantes.

Bon courage !

..et bonne année 1996 !

Jean OMNÈS

SOMMAIRE

Pages 2

Sommet social : déclaration de L. VIANNET

Pages 3 - 4

Connaissez-vous le plan JUPPE ?

Pages 5 - 6

LETTRÉ PETITION au Premier Ministre sur les revendications des personnels du CNRS, de l'INSERM, de l'INRIA.

Page 7

Lutter ça paye !! La vigilance s'impose et la lutte continue pour le retrait du Plan Juppé et l'ouverture de négociations.

Page 8

Le Plan Bayrou pour l'université : largement insuffisant.

Pages 9 - 10

Elections au Conseil d'Administration du CNRS : Progrès du SNTRS-CGT. Communiqué du bureau national du SNTRS-CGT et Tableau des résultats des élections

Pages 11-12

Compte rendu du Comité Technique Paritaire CNRS du 17/11/95.

Pages 13 À 16

Les Conseils Consultatifs Régionaux du CNRS : Propositions du SNTRS-CGT : nous demandons aux sections de nous faire part de leurs remarques ou modifications.

Pages 17 - 18

Intervention de Jean OMNES, au nom du SNTRS-CGT, au 45ème congrès de la CGT.

Page 19

COTISATIONS 1995 : urgence. N'attendez pas !

PAGE 20

AFFICHETTE proposant l'adhésion : à utiliser par chaque adhérent dans son laboratoire ou service pour lancer une campagne d'adhésions au SNTRS-CGT.

A propos du "Sommet Social" deux réactions à la sortie :

Louis VIANNET : "La montagne a accouché d'une souris...l'action continue !"

Jean GANDOIS (CNPf) : "Je ne voulais pas d'augmentation de salaires...il n'y a pas d'augmentation de salaires"

la CGT a 100 ans

SERVICE DE PRESSE

SOMMET SOCIAL - MATIGNON - 22 DECEMBRE 1995 - 1 HEURE 30

DECLARATION DE L. VIANNET, SECRETAIRE GENERAL DE LA CGT

Il n'y a vraiment aucun rapport entre la durée de la réunion et son efficacité, ni entre la longueur du texte du gouvernement et son contenu concret.

Manifestement, le gouvernement n'a pas pris la mesure des exigences que portent les mouvements sociaux et qu'expriment les salariés, retraités, sans emploi, exclus.

En guise de « sommet », la montagne a accouché d'une souris.

Sur l'ensemble des questions abordées, le gouvernement en reste à la périphérie des problèmes, sans la moindre proposition concrète s'attaquant au cœur des dossiers lourds auxquels est confronté le pays.

Il reconnaît le besoin de soutien de la consommation mais refuse l'augmentation du SMIC, du RMI, de mesures pour les plus démunis. Ses propositions sont sans commune mesure ni avec l'attente du monde du travail, ni avec les besoins de la situation.

Il maintient toutes les ponctions prévues pour le financement des déficits et persiste dans l'utilisation de la CSG qui, certes, devient déductible, mais conserve tous ses aspects inégalitaires.

Aucune précision n'est donnée sur la participation des revenus financiers au financement de la protection sociale.

Quant à l'insertion des jeunes, l'essentiel du dispositif reste ancré sur les schémas antérieurs de stages divers dont aucun ne constitue une réelle voie d'accès à l'emploi. Les formules plus précises sur les contraintes d'embauche réservées aux jeunes, restent frappées du sceau de l'impuissance à élaborer des mesures concrètes d'incitation à la création d'emplois nouveaux.

Or, il n'y aura pas de dispositions durables et crédibles pour favoriser l'embauche des jeunes sans un environnement de mesures incitant à la création d'emplois nouveaux. Les jeunes en grande difficulté nécessitent un dispositif particulier intégrant un parcours qualifiant et suivi. S'en tenir à proposer des CIE est sans rapport avec les besoins.

Concernant la réduction de la durée du travail, la proposition d'une loi-cadre, portant objectif d'une durée hebdomadaire de 35 heures - qui donnerait précisément un sens et une portée aux négociations de branche faite par la CGT - est hors du champ des intentions du gouvernement.

Au total, le texte du gouvernement, qui relève de sa seule responsabilité, est à cent lieues des réponses qu'appelle la situation actuelle et les dures perspectives des mois à venir, ce qui ne peut que renforcer notre détermination de peser sur toutes les discussions à venir.

Toutes les raisons qui ont nourri les luttes sociales des dernières semaines restent donc sur le devant de la scène. La déception et la colère n'attendront pas les prélèvements de la fin janvier pour se manifester.

Connaissez-vous le Plan JUPPE ?

La Sécurité Sociale, dans la forme actuelle, a été élaborée à la Libération. Elle est financée pour l'essentiel par les richesses créées par les travailleurs (cotisations ouvrières et cotisations dites patronales). Jusqu'aux Ordonnances de 1967, les Conseils d'Administration étaient composés pour les trois quarts de représentants élus des salariés. Elle repose sur les principes de solidarité, entre actifs et retraités, entre bien-portants et malades, entre célibataires et familles, entre travailleurs avec emplois et sans emplois. Dans ce cadre, les étudiants sont pris en charge par la Sécurité Sociale jusqu'à l'âge de 26 ans.

Le déficit ?

<p>Le "déficit" (montant publié) : 1991 : 16 milliards de F</p> <p>1992 : 15,3 milliards de F 1993 : 56,4 milliards de F 1994 : 56 milliards de F 1995 : 60 (estimation) dont 45 MF pour la Caisse Maladie 1996 : 23 milliards de F (prévisions)</p> <p><i>Juppé doit additionner l'ensemble pour arriver à 230 MF. Il oublie que les "dettes" antérieures à 94 ont déjà été prises en charge dans le budget de l'Etat (110 MF).</i></p>	<p>Dettes. Exonérations...(non publié) :</p> <ul style="list-style-type: none">- dettes patronales (cotisations dues et non versées) sur les 5 ans : 91,6 milliards. (dont 40 à 45 estimés récupérables)- dettes de l'Etat-employeur : le ministère de la Défense a, à lui seul, une dette cumulée depuis 1945 de : 90 milliards.- exonérations de cotisations dont bénéficient les patrons, non compensées en 3 ans : 28,8 milliards.- frais financiers imposés par l'Etat, depuis 3 ans, (retards dans les versements, y compris du CNRS...) : 30 milliards.
---	--

Le coût du chômage, des bas salaires, de la précarité ?

- 100 000 chômeurs représentent un manque d'environ 8 MF pour la SS.
- une augmentation de 1% de la totalité des salaires représente environ 8 MF pour la SS.
- la transformation des emplois précaires en emplois stables : environ 15 MF pour la SS.
- La France arrive au 13^e rang des 27 pays "les plus développés" (OCDE) pour le coût du travail.

Qui va payer le Plan JUPPE ?

Pour les ASSURES, salariés, retraités (imposables), chômeurs (indemnisés au-dessus du SMIC), la facture du plan Juppé (hors CSG) se montera, au total, à 42,6 MF pour 96 et 60,3 MF pour 97. Qui peut se glorifier que 60 % des retraités et 80 % des chômeurs ne soient pas imposables, avec moins de 5 000 F par mois, comme le fait la PUB JUPPE ?

Les PATRONS contribueront pour 5 MF. (la moitié l'industrie pharmaceutiques, l'autre moitié les grandes entreprises). Le plan JUPPE se traduira par une baisse du pouvoir d'achat des assurés d'environ 2 % (en 97) -> baisse de la consommation -> baisse "mécanique" de la production -> plus de chômeurs -> moins d'argent pour la Sécu -> nouveau "plan de sauvetage" :

NON le plan JUPPE ne rompt pas avec la spirale infernale!!!!

Le plan JUPPE va-t-il rendre plus juste l'accès aux soins ?

Selon Juppé, "500 000 personnes rencontrent des difficultés d'accès aux soins". Intolérable, certes ! En fait le nombre d'assurés qui renoncent à des soins coûteux est estimé à 10 ou 20 fois plus (lunettes, soins dentaires, médicaments pas ou mal remboursés). Nous avons déjà une médecine de riches et une médecine de pauvres !

Le plan Juppé renforce le rationnement des soins de ville, de proximité, des hopitaux (forfait hospitalier à 70 F...). Nous doutons qu'il mette un terme aux gaspillages (comment expliquer que le prix d'une prothèse peut varier de 1 à 10 ?).

Le carnet de santé, qui pourrait avoir son utilité, n'est-il pas institué dans cet objectif de rationnement ?

Les allocations familiales ?

Leur raison d'existence : compenser les charges supportées par les familles pour l'éducation des enfants. Leur montant est "gelé" pour 96. Elles seront imposables en 97. Ainsi, une famille de trois enfants, disposant d'un salaire mensuel de 11 400 F, aujourd'hui non imposable, paierait 2 993 F d'impôts.

300 000 familles deviendraient ainsi imposables et perdraient de ce fait des avantages sociaux : réduction des impôts locaux, gardes d'enfants, aides à domicile, vacances, logement...

2 600 000 autres familles verraient leurs impôts augmenter.

La réforme du Code des Pensions ?

- Depuis 150 ans, l'Etat paie à ses fonctionnaires une pension pour leur retraite, la mise en place d'une "Caisse Autonome" pour les fonctionnaires d'Etat supprime cette garantie de l'Etat.

- La presse évoque le passage de l'indice de traitement des 6 derniers mois au Salaire Moyen des 25 meilleures années. Cela se traduirait par une baisse du montant de la retraite d'environ 10 % (plus 2,9 % : 2,4 % d'augmentation de la cotisation maladie et 0,5 % de RDS- Remboursement de la Dette Sociale).

- Le passage de 37,5 à 40 annuités pour une retraite à taux plein, retardera le départ effectif à la retraite (retard de recrutement estimé à

175 000 emplois dans la Fonction Publique d'Etat, dont 60 000 enseignants).

--->>> Il est inadmissible de repousser l'âge de la retraite pendant que tant de jeunes et de chômeurs attendent désespérément un emploi !

C'est pour cela que le plan JUPPE est inadmissible. Il doit être retiré. Nous demandons de vraies négociations, avec le Premier Ministre, sur d'autres bases que le plan JUPPE, interprofessionnelles, transparentes et unitaires (tous syndicats en même temps).

CHERCHEURS
INGENIEURS
TECHNICIENS
ADMINISTRATIFS
THESARDS

**RESTEZ VOUS-MEMES,
SYNDIQUEZ-VOUS A
UN SYNDICAT**

*Intercatégoriel
Indépendant*

*Démocratique
Unitaire*

J'adhère au S.N.T.R.S.-C.G.T.

NOM : Prénom :

Corps et grade :

Adresse du labo :

A retourner au SNTRS-CGT, 25 rue de Chevreuse 91400 ORSAY tél: 69 07 60 13

Fax : 69 07 50 05 ou à remettre à un militant connu de vous.

LETTRE-PÉTITION

à Monsieur le Premier Ministre,
Hôtel Matignon,
57, rue de Varenne,
75700 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

Nous voulons rappeler ici les revendications essentielles pour lesquelles nous, personnels du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA, agissons.

Sécurité Sociale, Retraite

Comme l'ensemble des travailleurs de la Fonction Publique et, plus largement, de tous les travailleurs du pays, nous refusons la remise en cause du système de protection sociale et de retraite. Avec eux nous exigeons le retrait du "Plan Juppé" et l'abrogation de toutes les mesures déjà prises par le gouvernement (abrogation du forfait hospitalier et de la CSG, retour à 37,5 annuités pour bénéficier d'une retraite à taux plein et au calcul des pensions sur la moyenne de 10 meilleures années de salaires revalorisés, annulation des mesures abaissant le taux de remboursement des actes médicaux et médicaments, notamment).

Salaires, pouvoir d'achat :

Le blocage des salaires doit être levé et les pertes cumulées de pouvoir d'achat doivent être rattrapées.

Nous restons, en tout état de cause, vigilants. Nous poursuivrons notre action contre tout recul en matière de protection sociale, d'emploi, de retraites et de salaire.

Dans notre secteur il est des revendications essentielles qui doivent être satisfaites et sur lesquelles des négociations doivent s'ouvrir immédiatement.

Rémunérations

Taux de la Prime de Participation à Recherche Scientifique à 16% pour tous les corps de chercheurs et d'ITA ; revalorisation des indices de référence servant au calcul de cette Prime.

Retraites

Gratuité de la validation des années de non-titulaire pour la retraite (personnels des EPST, sur statut de contractuel depuis les années 50, titularisés en 1984) ; remboursement des sommes déjà versées à cet effet ; autorisation de validation pour les périodes travaillées à mi-temps, sans exception.

Emploi :

Levée du gel de la moitié des postes libérés ; annulation des suppressions d'emplois ; créations des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et administratifs de toutes catégories, nécessaires au bon fonctionnement des unités et au développement de la recherche au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA.

Résorption des emplois précaires ; titularisation des agents occupant ces emplois, ainsi que de tous ceux qui ont été injustement écartés de la titularisation.

Carrières :

Reconnaissance concrète des qualifications par la mise en place d'une procédure particulière, différente du mode de promotion habituel ; déblocage des transformations d'emplois nécessaires à cette reconnaissance et aux promotions dans le cadre de l'application du statut (quasi inexistantes aujourd'hui)..

Amélioration des carrières, notamment par la levée de toutes les mesures qui tendent à les ralentir (notamment la levée des barrages de grades) et par une amélioration sensible des grilles indiciaires et du déroulement des carrières.

Levée de toutes les disparités entre catégories de personnels.

Maintien du corps des Assistants Ingénieurs et revalorisation de celui-ci.

Avenir des organismes de Recherche :

Il est utile de rappeler ici notre opposition résolue à la politique que mène votre gouvernement, visant à la contractualisation de la recherche publique, au pilotage accru de la recherche, au financement des activités de recherche essentiellement sur programme et à la précarisation de l'emploi scientifique.

La maîtrise des choix scientifiques doit être assurée par la communauté scientifique elle-même, dans le cadre d'une politique nationale de recherche, à la définition de

laquelle toutes les composantes doivent être associées, notamment les organismes publics de recherche et l'Université.

L'État doit assurer le financement récurrent des unités de recherche et garantir à 100% les dépenses en matière de salaires.

Le "trou" dans les finances du CNRS doit être totalement comblé par l'Etat. Des moyens financiers plus importants doivent être débloqués, pour permettre un développement des organismes.

Nous exigeons du Gouvernement que vous dirigez, qu'il renonce à ses projets concernant la Sécurité Sociale et les retraites, qu'il réponde aux revendications des personnels de la recherche et qu'il décide d'ouvrir des négociations sur ces revendications dans les plus brefs délais.

NOM, Prénom	Laboratoire ou service	Signature

Remettez cette pétition à un militant du SNTRS-CGT ou adressez-la directement au Premier Ministre par courrier ou par FAX n° (16) 45 44 15 72.

Lutter ça paye !!

COMPTE RENDU DE LA DÉLÉGATION DES FÉDÉRATIONS DE FONCTIONNAIRES CGT, REÇUES LE 18 DEC 1995, AU MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE.

CNRACL (Caisse de retraite des agents des collectivités locales)

Le ministère confirme l'assimilation et le lien de la CNRACL avec le système de retraite des fonctionnaires de l'Etat.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'ETAT

Le gouvernement renonce à la mise en place d'une caisse particulière et à un budget annexe.

Le lien statut / retraite perdure (référence maintenue au Code des Pensions).

Sont maintenus : les 2% par annuité, les 37,5 annuités pour une retraite à taux plein, les six mois pour l'indice de référence servant au calcul de la retraite, le système de péréquation.

Les autres dispositifs particuliers sont aussi maintenus.

RÉGIME SPÉCIAL DE SÉCURITÉ SOCIALE

Sont maintenues toutes les prestations en espèces (congé maladie et tous les droits inclus dans le statut).

Sur les autres aspects — prestations en nature, taux de cotisation et de remboursement — tout est renvoyé au plan Juppé.

Certains droits spécifiques, comme l'Allocation Temporaire d'Invalidité, pourraient être touchés.

La question de la gestion par les mutuelles de régime maladie reste posée.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Leur blocage et leur imposition sont confirmés. Le transfert de leur gestion aux C.A.F. est envisagé pour toute la fonction publique.

IRCANTEC

Aucune réponse n'a été donnée aux questions concernant l'avenir de l'IRCANTEC.

NON TITULAIRES

Le ministère ne répond pas à la demande de la CGT de revenir à 37,5 ans pour tous.

Le ministère parle d'un examen de cette question pour la seule fonction publique de l'Etat, dans un premier temps.

SALAIRES

Il confirme leur blocage.

REFORME DE L'ETAT

Ce serait vu au début de 1996.

Tous les autres aspects du plan Juppé demeurent

Le gouvernement a reculé. Rappelons que le premier ministre, dans le plan qu'il a fait approuver par sa majorité au Parlement, prévoyait pour les régimes spéciaux "l'allongement de 37,5 ans à 40 ans de la durée de cotisation requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein" ainsi que "la création d'une caisse de retraite des agents de la Fonction Publique de l'Etat".

Il a du renoncer sur tous ces points. La vigilance n'en demeure pas moins de mise : le Directeur de cabinet, reprenant en cela les déclarations du Premier Ministre, a affirmé que rien ne bougeait "pour le moment", mais qu'en tout état de cause le passage à 40 ans restait leur objectif, comme la remise en cause du minimum de pension (et le Directeur de cabinet s'est ouvertement interrogé sur les possibilités de prendre une retraite après 15 ans).

CE QUE LES CHEMINOTS ONT OBTENU.

- * Maintien du régime de retraite (Idem Fonction Publique)
- * Arrêt des restructurations.
- * Fonds d'action sanitaire et sociaux (emplois en dépendant sauvegardés)
- * Principe d'ouverture de négociations salariales début 96.
- * Négociations des retenues pour grève.
- * Le contrat de plan est "gelé et remis à plat". Nouveau texte dans un délai de 4 mois minimum, avec association des organisations syndicales. Engagement est pris que durant cette phase les structures, les modes de fonctionnement et les effectifs de la SNCF ne seront pas modifiés.
- * Les statuts de personnels et de l'entreprise ne seront pas remis en cause.
- * La caisse de prévoyance et ses mécanismes de gestion ainsi que son régime de remboursement sont maintenus.

La vigilance s'impose et la lutte continue !

pour le retrait du Plan Juppé dans sa totalité et l'ouverture de négociations sur l'ensemble du contentieux revendicatif.

SOLIDARITÉ GRÉVISTES

Libellez vos chèques à l'ordre de : "CGT SOLIDARITÉ GRÉVISTES"

Adressez les à la CGT "SECTEUR POLITIQUE FINANCIÈRE"

263, RUE DE PARIS, 93515 MONTREUIL

Indiquez dans votre courrier la répartition que vous avez décidée (cheminots, ratp...)

Le Plan Bayrou, dit plan d'urgence pour les universités : TRÈS LARGEMENT INSUFFISANT !

D'après les chiffres ministériels, le **taux d'encadrement des étudiants est passé, au plan national de 1/19 à 1/23 de 1986 à 1995.**

D'après les mêmes chiffres ministériels, revenir à la situation (déjà mauvaise) de 1986 signifierait la création de 10900 postes d'enseignants-chercheurs et de 19000 postes d'IATOS. Cela est à rapprocher des milliers de personnes sur CES et sur emplois précaires dans les Universités.

Quelle réalité derrière l'effet d'annonce des mesures Bayrou ?

Les 2000 postes d'enseignants : 738 d'entre eux étaient déjà au budget 96, 262 sont de nouveaux postes de maîtres de conférences et il y a 1000 PRAG (professeurs agrégés) obtenus pour l'essentiel par des redéploiements de postes du second degré.

Il y aura donc recrutement de 1150 agrégés et de 712 enseignants chercheurs au premier septembre 1996. Ces mesures sont inquiétantes quant à l'évolution du lien enseignement-recherche et au recrutement de jeunes docteurs, qui ne peuvent postuler sur des emplois de PRAG.

Les 200 postes d'IATOS : 300 d'entre eux étaient déjà au budget 96 et aucune information précise sur une inscription au budget 96 des 1700 autres. Créations ou redéploiements d'emplois du secondaire ou de la recherche ?

369 millions de francs de fonctionnement au 1er janvier 96, en plus des 170 millions du premier plan d'urgence : ils ne consistent qu'en une simple anticipation de versement de sommes habituellement allouées quelques mois plus tard !

2 milliards d'autorisations de programmes, dont 500 millions tout de suite pour la sécurité et l'aménagement des locaux : sous réserve d'un vote positif du Parlement.

On est bien loin du compte !

Le gouvernement doit débloquer les milliards de francs et les milliers de postes indispensables à un enseignement supérieur de qualité.

Elections au Conseil d'Administration du CNRS Progrès du SNTRS-CGT

Communiqué du Bureau National du SNTRS-CGT

Le SNTRS-CGT remercie les collègues qui lui ont fait confiance ; grâce à eux, avec 2276 voix (16,27%), il obtient un élu -Joël Choisy- et progresse par rapport aux mêmes élections de 1992 (1212 voix et 10,48%).

Les syndicats qui ont été moteurs dans les actions contre les coupes de crédits et le gel des postes, contre les restructurations, progressent.

La progression du SNTRS-CGT témoigne de l'activité de nos militants. Elle est un encouragement à la poursuite et au développement de l'action. Elle est aussi un encouragement à la poursuite de la construction d'un syndicat intercatégoriel, indépendant, unitaire et démocratique.

L'élu du SNTRS-CGT interviendra au conseil d'administration pour :

la défense des organismes nationaux de recherche publique,
la défense du statut national des personnels du CNRS,
lutter contre la politique allant des "schémas stratégiques" à la contractualisation,
le respect par l'Etat de ses engagements financiers envers le CNRS.

En cette période de discussion du budget à l'Assemblée Nationale, notre élu défendra les revendications du SNTRS-CGT :

- un financement régulier garanti et soutenu des structures de recherche par l'Etat ;
- le remboursement intégral de la dette de l'Etat au CNRS ;
- le maintien des organismes nationaux de recherche et un fonctionnement démocratique et transparent de leurs instances ;
- l'abandon du processus de contractualisation des EPST et de tout type de gestion inspirée des contrats d'objectifs ;
- la levée totale des gels de crédits et de postes et l'annulation des suppressions d'emplois ;
- l'ouverture de postes de titulaires à hauteur des besoins recensés dans les unités de recherche pour toutes les catégories, de l'agent technique au chercheur et à l'enseignant-chercheur et la transformation des emplois précaires en emplois de titulaires ;
- l'augmentation du montant et du nombre des allocations de recherche ;
- le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 1982 ;
- l'indexation de la prime sur l'indice moyen réel de chaque grade et la prime à 16% pour tous les corps d'ITA et chercheurs ;
- la fin du racket à la validation des années de non titulaires pour la retraite;

Pour satisfaire ces revendications l'argent existe : il faut annuler le "crédit-impôt-recherche" (3,9 milliards F en 1995) donné sans aucun contrôle aux entreprises qui n'investissent pas pour autant dans le recherche. Ces sommes (qui représentent le financement de plus de 12000 postes de titulaire moyen CNRS / an, toutes charges comprises) doivent être reversées aux organismes publics de recherche.

Orsay, le 6 novembre 1995.

VOIR LE TABLEAU DES RESULTATS PAR REGION PAGE SUIVANTE

RAPPEL ADRESSE ELECTRONIQUE DU BUREAU NATIONAL DU SNTRS-CGT :

sntrs@psisun.u-psud.fr

mais attention aucun accent ne passe...

Nous demandons à tous les secrétaires de sections et membres des bureaux, de communiquer au bureau national leur adresse électronique éventuelle.

Pour ceux qui n'en ont pas, nous leur recommandons de faire le maximum pour avoir une adresse électronique personnelle sur le réseau...

Résultats des élections au Conseil d'Administration du CNRS - 1995

Régions	Inscr.	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS-CGT	SNCS-SNPCEN	SGEN-CFDT	SNIRS-CGC	SNPTES-FEN	SNPREES-FC	USCA.....							
Sces Cx 92	860	397	46,16	32	365	46	12,60	21	5,75	79	21,64	120	32,88	13	3,56	53	14,52	33	9,04
Ses Cx 95	1016	448	44,09	10	438	60	13,70	31	7,08	97	22,15	110	25,11	68	15,53	58	13,24	14	3,20
Diff.	156	51	-2,07	-22	73	14	1,10	10	1,32	18	0,50	-10	-7,76	55	11,96	5	-1,28	-19	-5,84
INSU 92	141	36	25,53	2	34	3	8,82	2	5,88	6	17,65	4	11,76	1	2,94	14	41,18	4	11,76
INSU 95	124	34	27,42	0	34	8	23,53	0	0,00	8	23,53	4	11,76	0	0,00	14	41,18	0	0,00
Diff.	-17	-2	1,89	-2	0	5	14,71	-2	-5,88	2	5,88	0	0,00	-1	-2,94	0	0,00	-4	-11,76
IN2P3 92	1605	826	51,46	49	777	62	7,98	240	30,89	200	25,74	132	16,99	28	3,60	53	6,82	62	7,98
IN2P3 95	1781	924	51,88	32	892	165	18,50	279	31,28	202	22,65	99	11,10	43	4,82	62	6,95	42	4,71
Diff.	176	98	0,42	-17	115	103	10,52	39	0,39	2	-3,09	-33	-5,89	15	1,22	9	0,13	-20	-3,27
Paris A 92	2560	1325	51,76	39	1286	130	10,11	271	21,07	444	34,53	260	20,22	47	3,65	74	5,75	60	4,67
Paris A 95	2614	1381	52,83	29	1352	179	13,24	302	22,34	456	33,73	220	16,27	60	4,44	106	7,84	29	2,14
Diff.	54	56	1,07	-10	66	49	3,13	31	1,26	12	-0,80	-40	-3,95	13	0,78	32	2,09	-31	-2,52
Paris B 92	2811	1436	51,09	70	1366	121	8,86	313	22,91	386	28,26	279	20,42	58	4,25	133	9,74	76	5,56
Paris B 95	3004	1560	51,93	32	1528	196	12,83	357	23,36	443	28,99	240	15,71	76	4,97	156	10,21	60	3,93
Diff.	193	124	0,85	-38	162	75	3,97	44	0,45	57	0,73	-39	-4,72	18	0,73	23	0,47	-16	-1,64
3 + 8 92 (*)	1285	698	54,32	46	652	57	8,74	128	19,63	172	26,38	120	18,40	22	3,37	55	8,44	98	15,03
3 + 8 95 (*)	1569	833	53,09	16	817	133	16,28	139	17,01	227	27,78	154	18,85	45	5,51	78	9,55	41	5,02
Diff.	284	135	-1,23	-30	165	76	7,54	11	-2,62	55	1,40	34	0,44	23	2,13	23	1,11	-57	-10,01
Gif-Orsay 92	2791	1375	49,27	49	1326	86	6,49	305	23,00	485	36,58	178	13,42	36	2,71	96	7,24	140	10,56
Gif-Orsay 95	3263	1562	47,87	21	1541	211	13,69	422	27,38	427	27,71	158	10,25	78	5,06	160	10,38	85	5,52
Diff.	472	187	-1,40	-28	215	125	7,21	117	4,38	-58	-8,87	-20	-3,17	42	2,35	64	3,14	-55	-5,04
Bellevue 92	1381	627	45,40	20	607	67	11,04	90	14,83	186	30,64	136	22,41	40	6,59	34	5,60	54	8,90
Bellevue 95	1380	730	52,90	16	714	113	15,83	110	15,41	235	32,91	123	17,23	51	7,14	62	8,68	20	2,80
Diff.	-1	103	7,50	-4	107	46	4,79	20	0,58	49	2,27	-13	-5,18	11	0,55	28	3,08	-34	-6,10
Nancy 92	807	454	56,26	33	421	34	8,08	62	14,73	103	24,47	90	21,38	12	2,85	94	22,33	26	6,18
Nancy 95	1187	677	57,03	15	662	103	15,56	86	12,99	174	26,28	104	15,71	62	9,37	109	16,47	24	3,63
Diff.	380	223	0,78	-18	241	69	7,48	24	-1,74	71	1,82	14	-5,67	50	6,52	15	-5,86	-2	-2,55
Lyon 92	1035	571	55,17	30	541	66	12,20	91	16,82	177	32,72	111	20,52	33	6,10	37	6,84	26	4,81
Lyon 95	1177	673	57,18	18	655	124	18,93	125	19,08	205	31,30	111	16,95	40	6,11	36	5,50	14	2,14
Diff.	142	102	2,01	-12	114	58	6,73	34	2,26	28	-1,42	0	-3,57	7	0,01	-1	-1,34	-12	-2,67
Nord 92	287	171	59,58	12	159	35	22,01	24	15,09	37	23,27	37	23,27	7	4,40	13	8,18	6	3,77
Nord 95	387	218	56,33	6	212	58	27,36	39	18,40	36	16,98	40	18,87	13	6,13	16	7,55	10	4,72
Diff.	100	47	-3,25	-6	53	23	5,35	15	3,30	-1	-6,29	3	-4,40	6	1,73	3	-0,63	4	0,94
Bretagne 92	452	260	57,52	5	255	19	7,45	53	20,78	90	35,29	57	22,35	5	1,96	20	7,84	11	4,31
Bretagne 95	658	167	25,38	2	165	31	18,79	40	24,24	39	23,64	15	9,09	7	4,24	23	13,94	10	6,06
Diff.	206	-93	-32,14	-3	-90	12	11,34	-13	3,46	-51	-11,66	-42	-13,26	2	2,28	3	6,10	-1	1,75
Normandie 92	213	128	60,09	0	128	14	10,94	41	32,03	37	28,91	13	10,16	6	4,69	10	7,81	7	5,47
Normandie 95	494	370	74,90	13	357	34	9,52	76	21,29	118	33,05	48	13,45	22	6,16	47	13,17	12	3,36
Diff.	281	242	14,80	13	229	20	-1,41	35	-10,74	81	4,15	35	3,29	16	1,47	37	5,35	5	-2,11
Alsace 92	1168	651	55,74	31	620	57	9,19	121	19,52	127	20,48	148	23,87	110	17,74	29	4,68	28	4,52
Alsace 95	1309	736	56,23	19	717	85	11,85	166	23,15	130	18,13	147	20,50	138	19,25	29	4,04	22	3,07
Diff.	141	85	0,49	-12	97	28	2,66	45	3,64	3	-2,35	-1	-3,37	28	1,50	0	-0,63	-6	-1,45
Grenoble 92	1061	553	52,12	32	521	51	9,79	84	16,12	203	38,96	82	15,74	39	7,49	36	6,91	26	4,99
Grenoble 95	1351	703	52,04	15	688	131	19,04	98	14,24	328	47,67	57	8,28	22	3,20	41	5,96	11	1,60
Diff.	290	150	-0,09	-17	167	80	9,25	14	-1,88	125	8,71	-25	-7,45	-17	-4,29	5	-0,95	-15	-3,39
PACA 92	1917	1013	52,84	67	946	148	15,64	165	17,44	254	26,85	154	16,28	43	4,55	88	9,30	94	9,94
PACA 95	2263	1216	53,73	28	1188	245	20,62	230	19,36	302	25,42	159	13,38	137	11,53	76	6,40	39	3,28
Diff.	346	203	0,89	-39	242	97	4,98	65	1,92	48	-1,43	5	-2,90	94	6,99	-12	-2,91	-55	-6,65
Montpel. 92	943	539	57,16	49	490	40	8,16	97	19,80	115	23,47	85	17,35	28	5,71	43	8,78	82	16,73
Montpel. 95	1143	653	57,13	10	643	79	12,29	99	15,40	158	24,57	93	14,46	76	11,82	47	7,31	91	14,15
Diff.	200	114	-0,03	-39	153	39	4,12	2	-4,40	43	1,10	8	-2,88	48	6,11	4	-1,47	9	-2,58
Midi-Pyr. 92	1073	634	59,09	44	590	96	16,27	95	16,10	178	30,17	78	13,22	21	3,56	70	11,86	52	8,81
Midi-Pyr. 95	1464	824	56,28	26	798	201	25,19	147	18,42	237	29,70	90	11,28	37	4,64	68	8,52	18	2,26
Diff.	391	190	-2,80	-18	208	105	8,92	52	2,32	59	-0,47	12	-1,94	16	1,08	-2	-3,34	-34	-6,56
Aquitaine 92	883	513	58,10	37	476	80	16,81	89	18,70	151	31,72	61	12,82	17	3,57	47	9,87	31	6,51
Aquitaine 95	1038	601	57,90	11	590	120	20,34	102	17,29	188	31,86	65	11,02	37	6,27	46	7,80	32	5,42
Diff.	155	88	-0,20	-26	114	40	3,53	13	-1,41	37	0,14	4	-1,80	20	2,70	-1	-2,08	1	-1,09
Totaux 1992	23273	12207	52,45	647	11560	1212	10,48	2292	19,83	3430	29,67	2145	18,56	566	4,90	999	8,64	916	7,92
Totaux 1995	27222	14310	52,57	319	13991	2276	16,27	2848	20,36	4010	28,66	2037	14,56	1012	7,23	1234	8,82	574	4,10
Diff.	3949	2103	0,12	-328	2431	1064	5,78	556	0,53	580	-1,01	-108	-4,00	446	2,34	235	0,18	-342	-3,82
Les élus :							1 (+1)	1 (=)	1 (-1)	1 (=)	0	0	0						

(*) Les deux régions 3 (I.de F secteur Est) et 8 (Limousin et Auvergne) ont été malencontreusement dépouillées ensemble.

Compte-rendu du Comité Technique Paritaire CNRS du 17 novembre 1995

1- Examen du projet de décision relative à la dénomination, la compétence territoriale et le siège des délégations régionales :

Le CNRS est organisé en 19 circonscriptions intitulées à compter du 1er janvier 1996 "Délégations" (tout court). Pour cause de décret organique du CNRS, les "Délégués régionaux" resteront ainsi nommés.

Les deux circonscriptions de la Région Rhône-Alpes deviennent Délégations séparées (ce qui ne change rien à la réalité). La DR Ile de France est supprimée et les Cinq secteurs Ile de France sont élevés au rang de Délégations. Une coordination spécifique au niveau Ile de France est prévue sous deux aspects :

- au plan scientifique, par le Service de la Politique Régionale de la Direction de la Stratégie et des Programmes du CNRS,
- au plan des activités de gestion, par le Secrétariat général du CNRS.

La Région PACA est scindée en deux Délégations :

- "Provence", à Marseille (Bouches du Rhône, Vaucluse, Alpes de Haute-Provence, Corse),

- "Côte d'Azur" (Alpes-Maritimes, Var). L'antenne de Sophia-Antipolis devient ainsi délégation de plein exercice, ce qui nécessitera l'affectation d'un certain nombre de postes d'administratifs.

La discussion porte sur le rôle dévolu aux Délégués Régionaux. Les représentants du SNTRS et du SNCS demandent si le CNRS veut retirer des pouvoirs aux DR, les restreignant au rôle des anciens Administrateurs délégués. La réflexion du CNRS sur le rôle des DR n'est pas achevée. Un projet d'Instruction sur leurs missions devrait être discuté à un prochain CTP.

Le SNTRS estime qu'en ces temps de rigueur budgétaire et de diminution d'emplois le CNRS a mieux à faire que de créer de nouvelle DR. Après consultation des collègues de Nice et Marseille, nous sommes mandatés pour voter contre la création d'une "délégation" à Sophia.

Guy Aubert n'a visiblement que faire de notre avis. Il refuse un vote particulier sur cette question.

Vote (Avis sur le projet de décision) : (1 SNCS absent)

Contre : 2 (SNTRS) ; Abst : 3 (CFDT) ; Pour : 14 (Adm, SNIRS, SNCS).

Le point est expédié en 20 minutes !

2- Modalités de désignation des experts pour les jurys de concours ITA :

Le nouveau texte proposé part d'une nouvelle philosophie. On définit d'abord : qui peut participer aux jurys ? Réponse : tous les personnels relevant de la Loi d'orientation de la Recherche du 15 juillet 82. En plus, des personnes figurant, en raison de leurs compétences, sur une liste établie par le Directeur Général du CNRS. Cette liste sera publique. (La nouvelle formulation revient en fait à celle qui existait avant la précédente modification qu'il y a 6 mois).

Le SNTRS rappelle qu'il est demandeur d'une discussion sur l'organisation des concours. CFDT et SNIRS demandent une analyse sur plusieurs années de la composition des jurys pour savoir si tous les corps de métiers ont bien été représentés dans les jurys. C'est important surtout pour les concours externes et en BAP 9. Le nombre de concours internes auquel participe chaque expert dans une année. Ils demandent ce que deviennent les listes complémentaires (découragement de certains candidats...).

Le nouveau texte sur les experts est soumis au vote : Unanimité pour.

3 -Missions des Conseils Consultatifs Régionaux du CNRS :

Le mandat des CCR actuels est prolongé jusqu'au 31 décembre 96 (sauf le super CCR Ile de France qui est dissous).

Le CNRS nous remet un dossier bilan (préparé par le DR d'Orléans) où on peut trouver, par DR, les dates des réunions depuis 4 ans et les sujets abordés. La fréquence des réunions a considérablement diminuée depuis leur mise en place. Certains ne sont plus réunis depuis plus d'un an. Les CCR sont utiles en situation de crise (au moment de l'annonce des délocalisations de la Région parisienne...-SNIRS et Gaillard-DR du Siège). Sur la politique régionale, cela dépend du tissu régional (différence de perception entre Gif ou Bellevue ou d'autres structures de groupe CNRS existent, Orsay ou Jussieu, implantations universitaires), le rôle est amoindri en cas de forte présence universitaire (Lebrun-DR de Villejuif). Le rôle confié aux DR en matière de politique scientifique conditionnera en partie les attributions des CCR (SNCS). Pour l'instant, c'est auberge espagnole. Les compétences ne sont définies qu'en négatif (SNTRS). Le CCR d'Orléans, qui se réunit régulièrement, intervient dans le classement des bourses régionales et dans le classement régional pour l'avancement (élus observateurs...selon un CFDT). L'existence d'un bureau du CCR

semble être facteur d'un meilleur fonctionnement (Orléans, Alsace...).

Le SNTRS souhaite que soit mieux définies les compétences des CCR. qu'ils aient obligation de débattre d'un certain nombre de rapports (rapport d'activité annuel du DR, bilan social régional, contrat de plan Etat-région, contrat Ministère-CNRS-Universités...).

Le SNCS propose des réunions de bilan avec les acteurs des différents CCR. AUBERT retient que personne ne veut supprimer les CCR, qu'il existe une grande diversité, que l'on veut savoir ce qu'ils doivent faire. Il demande que l'on fasse des propositions de compétences des CCR le plus vite possible.

4- questions diverses :

1) Possibilités de promotion pour les personnels contractuels :

Le SNTRS fait état de rumeurs sur l'absence de possibilités. Le chef du personnel, M. DOUCHIN, dément. La population concernée est réduite à 80 personnes.

2) Le SNTRS intervient sur le plan Juppé modifiant le régime de retraites fonctionnaires :

"Une commission de réforme des régimes spéciaux de retraite, dont celui des fonctionnaires", précisera sous quatre mois les modalités d'allongement de 37,5 à 40 ans de la durée de cotisations pour une retraite à taux plein. Une "Caisse de Retraite des Agents de la Fonction Publique d'Etat" sera créée à l'image de la CNRACL (Agents des Collectivités Locales). Si l'on ne peut encore mesurer toutes les conséquences de ce plan, deux choses sont sûres : il faudra travailler plus longtemps pour toucher moins. Les agents CNRS qui rachètent au prix fort leurs années de non titulaires ne peuvent qu'être révoltés. Devront-ils payer deux fois... pour rien ? Il s'agit d'une rupture de "contrat" ! Va-t-on les rembourser, avec des indemnités de rupture de contrat ?

M. AUBERT affirme que le CNRS sera attentif, mais que cela ne dépend pas de lui. Il croit qu'il y aura une négociation à laquelle les syndicats seront associés. Le secrétaire général, Mme TOUCHON, précise que l'âge moyen de recrutement d'un chercheur CNRS est de 32 ans. Faites le calcul : soit 72 ans pour une retraite à taux plein. Quelques années plus tôt, si le contrat de la "bourse" de thèse permet de valider ces années.

3) La CFDT s'étonne qu'il n'y ait pas eu d'intervention sur le budget. A la

réunion préparatoire, il avait été indiqué que le budget voté (titre III) par le Parlement en première lecture était insuffisant pour assurer les salaires.

M. AUBERT précise que le budget est bouclé et qu'il pourra être présenté au Conseil d'Administration du 23 novembre (*Le titre III sera-t-il équilibré au prix d'un glissement de crédits initialement prévu pour le fonctionnement ?*)

Le taux de recrutement chercheurs sera de 2,3 % + 0,5 % pour l'accueil extérieur : 261 postes chercheurs, 68 postes pour l'accueil par détachement de l'Enseignement Supérieur. Passage CR2-CR1, tous les CR2 à 4 ans pourront passer CR1. Il y aura 250 passages DR2 et 70 passages DR1.

4) Application du Protocole DURAFOUR aux IE :

Le SNIRS fait état de propositions du Ministère envoyées début novembre aux organisations signataires du protocole DURAFOUR. SNIRS et CFDT disposaient de ces documents. Pas le SNTRS, la CGT n'est pas signataire. Ces propositions n'ont visiblement pas été communiquées au CNRS.

Le corps des IE aurait 3 classes, avec, si nous avons bien compris :

- hors classe : INM 693-780, contingenté à 5 % du corps.

- 1ère classe : INM 552-670, avec un échelon de plus, les premiers échelons étant proposés avec des indices beaucoup plus faibles. Actuellement le grade IE1 a 4 échelons et un échelonnement indiciaire allant de l'indice 594 à 655.

- 2ème classe : INM 365-616 (sans changement ?)

L'application est prévue à compter du 1er août 96. L'application effective au CNRS ne pourra intervenir avant octobre, si le texte sort bien en avril, comme prévu... Le décret passera soit en CTP ministériel, s'il n'y a pas de restructuration de celui-ci, soit aux CTP de chaque EPST.

5) Désignation des représentants du monde du travail au Conseil d'Administration du CNRS :

Le SNTRS fait état de la demande de la Confédération au Ministre BAYROU. M. AUBERT a fait des propositions au Ministre en ce qui concerne les personnes siégeant en raison de leurs compétences scientifiques. Il n'a pas l'intention d'intervenir dans le choix des représentants du monde du travail. En ce qui concerne le demande du SNTRS de la présence des nouveaux élus au Conseil d'Administration du 23 novembre, il répond que le mandat des anciens membres arrivant à expiration le 24 novembre, ce sont donc eux qui siègent et les nouveaux élus ne seront pas invités.

Les Conseils Consultatifs Régionaux du CNRS

LES MISSIONS :

Le Document CNRS de 1990 est des plus "flous" :

"Il s'agit d'une instance de concertation, à champ de compétence large : le conseil a vocation à connaître de toute affaire concernant la vie de la communauté CNRS dans la circonscription, son insertion dans l'environnement régional et ses relations avec les partenaires institutionnels régionaux. En sont toutefois exclus les aspects relevant des instances nationales d'évaluation".

Le texte précise :

"En dehors des instances consultatives existantes (CR de Formation Permanente, CR d'hygiène et de sécurité, etc...), le Délégué Régional est assisté d'un Conseil consultatif".

Le CCR ne doit pas être une redite rapide des commissions existantes ou devant exister (Formation permanente, hygiène et sécurité, Conseil de surveillance de la restauration sociale, CORAS...).

D'autre part, la création, la composition et les missions de telles commissions relèvent du champ de la **négociation** entre le Délégué Régional et les organisations syndicales représentatives régionales.

Alors que les modalités électorales sont précisées dans le détail (circulaire CNRS du 19 juin 1991), il est paradoxal que les "missions" restent à définir.

L'Arrêté du 28.09.84 relatif au CSCR (Conseil Scientifique Consultatif Régional) de l'INSERM aurait pu être une référence intéressante. Il en est de même du document CNRS Rhône-Alpes de l'Assemblée du 15.06.82.

Dans le cadre des missions confiées à l'organisme et sous réserve des attributions des instances nationales, le SNTRS-CGT propose au CCR les missions suivantes :

A- étudie, en relation avec le Conseil Scientifique, les sections du Comité National, la situation et les perspectives régionales de développement de la recherche dans la région et établit tous les 2 ans un rapport à ce sujet.

Il est informé :

- des projets de création d'unités,
- des projets de désassociation,
- des projets de constructions,
- des projets de gros équipements.

.....

B- favorise les coopérations de toute nature entre les différentes unités et services communs entre eux :

- projets communs, réunions sectorielles...
- assemblée annuelle des formations et des personnels de la circonscription..

C- assure une concertation en ce qui concerne les équipements lourds et les opérations immobilières

D- favorise les coopérations en matière de recherche et de formation avec l'ensemble des partenaires régionaux, et notamment les autres organismes de recherche, les structures universitaires, les domaines socio-économiques, industriels, techniques et culturels :

- Il est informé et débat de la politique d'hébergement des équipes propres et associées
- les projets de **convention** lui sont soumis avant signature (autres EPST, Universités...)
- l'état des demandes de **subventions** au Conseil Régional pour avis. Il est tenu informé des résultats et des motivations.
- les **contrats** CNRS de la région avec la CEE font l'objet d'une discussion annuelle.

E- favorise le développement d'actions de valorisation économique et sociale :

Il débat du rapport d'activité annuel du C.M.I. chargé de mission aux relations industrielles), du bilan annuel des contrats avec les industries régionales et locales.

F- exerce une action d'animation, de liaison et d'information tant avec l'intérieur de la communauté régionale CNRS que vis à vis de ses partenaires publics et privés et de la population :

- Images de la Recherche
- Conférences grand public
- Actions dans la presse, FR3, les radios locales
- Bulletin CNRS régional

G- débat du Rapport annuel du Délégué Régional, des services généraux et des unités de service... en vue d'améliorer les prestations de ceux-ci. L'avis du CCR est annexé à ces rapports avant leur envoi à la Direction Générale du CNRS.

H- étudie les perspectives régionales de l'emploi scientifique et technique, les actions à entreprendre pour faciliter la mobilité volontaire et la réinsertion des personnels de l'organisme, l'orientation des personnels formés par la recherche :

- création de postes, promotions
- emplois précaires
- emplois transitoires (thèses, post-doc, stage...)
- mobilité, postes dans les Equipes en Restructuration
- échanges avec les autres pays ... : un état annuel lui est fourni.

Il débat de la politique de l'emploi, de la rémunération, de la formation...des personnels non statutaires.

Il étudie les possibilités de reclassement des personnels affectés dans des Equipes en Restructuration.

I- coopère avec les autres instances régionales CNRS sur les dimensions sociales, médicales, conditions de travail, formation permanente.. de la politique scientifique et de l'emploi :

Exemples :

- en cas d'évolution des disciplines le CCR alerte la Commission Formation permanente
- la médecine du travail alerte le CCR de la répétition de problèmes sociaux liés à l'emploi ou aux conditions de travail.
- le logement des personnels permanents et des stagiaires.

J- débat du Bilan Social Régional. L'avis du CCR est annexé à ce bilan avnat son envoi à la Direction Générale du CNRS

K- débat de toute question qui lui est soumise par le Directeur Général du CNRS, le Délégué Régional, les membres du CCR.

Pour toutes les questions relatives à une ou plusieurs unités, il recueille l'avis des directeurs et des conseils de laboratoires ou de service concernés.

Les moyens d'un fonctionnement efficace et démocratique :

Les convocations sont envoyées avec l'ordre du jour 15 jours avant la date de réunion. Les documents, rapports écrits, sont joints aux convocations, ceci afin de permettre une préparation sérieuse et la plus démocratique possible des séances du CCR. L'ordre du jour est communiqué aux directeurs de labo pour affichage.

Les projets de Procès-verbaux parviennent aux membres des CCR dans les 15 jours suivants les réunions aux membres du CCR.

Des compte-rendus sont rapidement et largement diffusés.

Si un bureau du CCR s'avère utile pour un meilleur fonctionnement, sa composition devra être proportionnelle à l'importance de chaque groupe.

Les élus titulaires et suppléants disposeront d'ordre de missions et de d'autorisations spéciales d'absence conformément au Droit syndical en vigueur au CNRS et d'un contingentement de décharges d'activités de service leur permettant d'accomplir leurs missions dans des conditions satisfaisantes.

La nature et le rôle des suppléants :

Les suppléants peuvent remplacer les titulaires, même en cas d'empêchement temporaire. Les suppléants sont invités de façon permanente, à titre d'observateurs, aux réunions du CCR.

Les votes :

Le Délégué Régional préside le CCR. On peut rappeler que le Directeur Général du CNRS participe au Conseil d'Administration, mais ne vote pas.

Les avis du CCR étant destinés au DR., nous proposons que celui-ci ne vote pas. Cette proposition pourrait être étendue au éventuel DR Adjoint,.

Un calendrier annuel de réunions :

Un calendrier annuel des réunions du CCR devrait être établi en tenant compte des exigences des calendriers de la Région, du CNRS...

Les modalités électorales :

Les modalités électorales sont fixées par la circulaire n° 91 0281 du 19 juin 1991). Elles sont tout simplement inacceptables et contraires à toutes les dispositions en vigueur au CNRS et dans la Fonction Publique. Personne n'ignore l'histoire particulière du syndicalisme au CNRS et les diversités catégorielles (ITA et chercheurs). Même si les modalités électorales ne font pas référence à des listes strictement syndicales, la quasi-totalité des listes sont présentées par les organisations syndicales. D'ailleurs, la commission de contrôle des listes électorales est composée de représentants désignés par les organisations syndicales locales. Maintenir à tout prix des quotas chercheurs et ITA sur chaque liste constituerait une ingérence dans les formes d'organisations syndicales librement choisies par les personnels du CNRS. C'est une atteinte au principe de l'indépendance syndicale Cela est inacceptable

De plus la rédaction du Paragraphe F (page 5) peut conduire à ce qu'une liste puisse ne pas avoir de représentant, alors que les résultats électoraux lui donnent droit à un siège.

Nous proposons donc les modifications ci-dessous à la circulaire n° 91 0281 du 19 juin 1991.

Ces propositions s'appuient sur le texte de deux Arrêtés :

- L'Arrêté du 23 décembre 1982 relatif à la composition et aux attributions du Conseil d'Administration du CNRS :

- le Conseil d'Administration comprend quatre membres représentant les personnels élus à la représentation proportionnelle et au collège unique (article 1)

- les listes doivent chacune comporter quatre noms (article 6) : donc pas de quota ITA et chercheurs. Le décret n° 82 993 du 24 novembre 1982 précise pourtant à son article 4 que deux élus doivent être chercheurs et deux ITA.

- détermination des catégories de chercheurs ou d'agents techniques ou administratifs, dans lesquelles les listes ont des représentants élus (article 14 b) :

Nul candidat ne peut être proclamé élu au titre de l'une des deux catégories définies à l'article 2 ci-dessus s'il n'appartient lui-même à cette catégorie.

"Sous cette réserve, la liste ayant droit au plus grand nombre de sièges choisit la catégorie de chacun d'eux ; ce choix ne peut ni conduire à l'élection de plus de deux chercheurs ou de plus de deux agents techniques ou administratifs *ni empêcher une autre liste de pourvoir le nombre de sièges auxquels elle a droit.*"

- Le décret n°82 451 du 28 mai 1982 relatif aux Commissions Administratives Paritaires dans la Fonction Publique d'Etat (modifié par le décret n° 86 347 du 20 février 1986 art. 4) précise à l'article 21 b, pour un même corps, "les conditions de fixation des grades dans lesquels les listes ont des représentants titulaires" :

"La liste ayant droit au plus grand nombre de sièges choisit chacun d'eux dans un grade différent *sous réserve de ne pas empêcher par son choix une autre liste d'obtenir le nombre de sièges auxquels elle a droit dans les grades pour lesquels elle avait présenté des candidats.*

Les autres listes exercent ensuite leur choix successivement dans l'ordre décroissant du nombre de sièges auxquels elles peuvent prétendre, dans les mêmes conditions *et sous les mêmes réserves.*"

Comme on peut le constater ce texte semble avoir servi de base à la rédaction de la circulaire n° 91 0281 du 19 juin 1991. Dans la rédaction de nos propositions nous avons simplement réintroduit les parties censurées (parties en italique).

Propositions de modifications de la circulaire n° 91 0281 (SPER (FG-GA n°17) du 19 juin 1991 faites par les organisations syndicales régionales représentatives des personnels CNRS.

Page 3 - Paragraphe C - 3° alinéa :

- *remplacer par :*

" Chaque liste de candidats doit comporter autant de noms qu'il y a de sièges à pourvoir, titulaires et suppléants"

Page 5 - Paragraphe F - dernier alinéa :

Fixation des catégories dans lesquelles les listes ont des représentants titulaires :

- *remplacer par :*

"La liste ayant droit au plus grand nombre de sièges choisit chacun d'eux dans une catégorie différente (si elle comporte plusieurs catégories) *sous réserve de ne pas empêcher par son choix une autre liste d'obtenir le nombre de sièges auxquels elle a droit dans les catégories pour lesquels elle avait présenté des candidats.*

Les autres listes exercent ensuite leur choix successivement dans l'ordre décroissant du nombre de sièges auxquels elles peuvent prétendre, dans les mêmes conditions *et sous les mêmes réserves.*"

AUX SECRETAIRES DES SECTIONS SNTRS-CGT
Si des points vous paraissent mal ou pas exprimés, nous faire parvenir vos propositions de modifications.
Si nous n'avons pas reçu de modifications de la part des sections, ce texte sera adressé à la direction du CNRS.

Intervention de Jean OMNÈS, au nom du SNTRS-CGT, au 45ème congrès de la CGT.

Je voudrais tout d'abord vous parler de la situation dans la recherche publique et plus particulièrement au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA. Le mot qui caractérise le mieux l'état de la recherche est : *récession*.

Les chercheurs, les ingénieurs, les personnels administratifs et techniques se débattent dans des difficultés budgétaires inconnues jusqu'ici. Ils sont aujourd'hui, pour nombre d'entre eux, dans l'impossibilité de remplir vraiment leur mission qui est le progrès et le transfert des connaissances, l'aide au développement du pays et l'amélioration de la vie.

Les crédits sont en baisse. Le gouvernement ne tient même pas les engagements pris par l'Assemblée Nationale et crée un déficit important des crédits de recherche, y compris en terme de masse salariale.

Il supprime de nombreux emplois mettant ainsi en cause l'avenir de laboratoires et de thèmes de recherche : ceux qui ne rentrent pas dans les créneaux décidés par le gouvernement ou ceux qui ont un caractère trop fondamental. Au seul CNRS, en trois ans, 449 postes auront été supprimés. La moitié des postes libérés sont gelés : l'argent existe au budget mais on ne recrute pas. C'est un vrai scandale dans le contexte de chômage actuel. Cela va aggraver les conditions de travail dans les labos et services et le risque est grand d'une véritable sclérose des idées. Or, la recherche, comme les autres secteurs, a besoin de sang neuf pour se développer.

La récession est organisée et voulue par le pouvoir. Il y a bien volonté de désengagement de l'état et l'étouffement financier est utilisé comme moyen de pression pour imposer sa politique : la restructuration, l'asservissement des organismes publics de recherche scientifique. Cela donne tout son sens aux actes du pouvoir.

Il veut instaurer, en accord avec les tenants du néolibéralisme, une précarisation des personnels et des équipes de recherche, en ne garantissant plus la pérennité des moyens.

Par cet asservissement de la recherche publique aux intérêts des entreprises et de l'appareil d'état, le gouvernement met en oeuvre un des fondements du traité de Maastricht par lequel la recherche est chargée "de favoriser le développement de la compétitivité des entreprises". C'est aussi pour cela que le pouvoir veut contractualiser les rapports entre l'état et les organismes et

programmer au plus près l'activité de recherche. Ce qui est une ineptie : l'avancée des connaissances ne se programme pas.

Cette politique s'oppose à la nécessaire liberté du travailleur scientifique et à l'intérêt national. C'est aussi l'indépendance du pays qui est en jeu.

J'aborderai maintenant la question de l'organisation syndicale.

Face à cette situation, il est indispensable, pour nous, de faire exister et de développer la CGT, de la rendre apte, dans notre secteur, à rassembler les travailleurs scientifiques de toutes les catégories, à agir efficacement pour défendre leurs intérêts et pour développer les organismes de recherche publique et les établissements publics d'enseignement supérieur.

C'est ce à quoi nous oeuvrons, dans la recherche publique, en nous adressant à tous : des personnels de service aux chercheurs, en passant par les administratifs, les techniciens et les ingénieurs. Cela malgré les obstacles mis sur notre route.

Dans la dernière période nous avons été moteurs dans la construction d'une riposte unitaire massive contre la politique du pouvoir dans notre secteur et contre les mauvais coups portés aux droits de tous les travailleurs. Nous poursuivons dans cette voie, pour que les personnels de la recherche s'engagent dans la grève pour le retrait du plan Juppé mais aussi pour l'annulation des mesures déjà prises. Par exemple sur la durée de cotisation pour bénéficier d'une pension à taux plein : celle-ci doit être de 37 ans et demi pour tous. Nous poursuivons aussi l'action pour l'emploi, pour la défense du service public de recherche.

Au cours de l'année 1995 nos progrès électoraux attestent que notre activité, nos propositions sont portées par un nombre grandissant de travailleurs de la recherche de toutes les catégories. Cela est vrai également à l'INRA.

C'est le résultat de notre activité sur le terrain pour la défense quotidienne des personnels. Ces progrès ont été obtenus dans des élections aussi différentes que celles du Comité d'Action et d'Entraide Sociale, du Comité National de la Recherche Scientifique et du Conseil d'Administration du CNRS. Ils ont aussi été acquis malgré la présence, à deux de ces élections, d'une liste

présentée par un syndicat de division se réclamant de la CGT.

La nécessaire démocratie.

Notre expérience passée et actuelle montre que la démocratie doit être notre principal souci, dans le fonctionnement du syndicat et dans l'organisation des luttes.

Dans notre syndicat nous avons fait progresser l'idée que la démocratie est indispensable au fonctionnement du syndicat pour que les débats et décisions soient le résultat d'un processus collectif et pas seulement le fait de militants isolés et dits "éclairés". Cela vaut de la section syndicale au Bureau National et, au-delà, pour toutes les instances de la CGT et aussi pour les relations entre les différents niveaux d'organisation. Pour notre part nous veillons au partage des responsabilités et à la répartition des heures de décharges syndicales sur le plus grand nombre de militants.

Nous sommes et resterons vigilants quant au respect de la démocratie à tous les niveaux de la CGT.

Depuis 10 ans, chez nous, le phénomène de délégation tend à reculer. Ce qui permet au bureau national et à la Commission Exécutive d'être des lieux de mise en commun, de synthétisation, de communauté d'intérêt des travailleurs de la recherche syndiqués à la CGT. Ce qui reste encore à améliorer dans notre activité, c'est le renforcement.

Je voudrais maintenant parler d'un des problèmes soulevés, dans nos débats, par les projets de statuts.

Si l'on considère que le syndicat est réellement la base de la CGT, il doit avoir toute latitude pour définir ses orientations propres, ses modes d'action et d'organisation interne, dans le respect des statuts confédéraux. La lecture de ceux-ci fait apparaître que les syndicats ne participeraient à la définition d'orientations qu'à l'occasion des congrès des fédérations et de la confédération. Nous considérons qu'il y a là un gros manque, une anomalie à rectifier. C'est le sens de l'une de nos propositions d'amendement aux projets de statuts.

La question du syndicalisme rassemblé

Cette idée, importante pour l'avenir même du syndicalisme, ne doit pas rester un effet de manche, une louable intention. Tous nous devons travailler, à tous les niveaux, pour aller vers cet objectif que nous approuvons. Nous souffrons tous de la division syndicale : chez nous, dans un organisme comme le CNRS, coexistent 8 syndicats.

Ce qui rend la recherche de l'unité d'action indispensable pour le développement de luttes massives. Dans le même temps il est indispensable que les organisations de la CGT, à tous les niveaux, informent et fassent débattre de leurs propres propositions, sans en rabattre dans le niveau de leurs revendications.

Elles doivent créer, avec les autres organisations syndicales, les conditions du développement de l'action unitaire.

Rester au constat de division syndicale, qui concerne tous les secteurs, déplorer cette situation, ne suffit pas. Il ne faut pas se bercer d'illusions : nous n'aboutirons certainement pas à une seule organisation dans les mois qui viennent. Mais l'immobilisme en ce domaine aussi serait pire tout. Nous avons la responsabilité de créer, dès aujourd'hui, les conditions d'un débat ouvert, ne masquant aucune question. Les organisations de la CGT, leurs militants, doivent organiser ce débat, prendre des initiatives. Il y va de l'avenir du syndicalisme, de celui de la CGT elle-même.

La commission exécutive

Les 86 candidats, retenus par le comité confédéral national pour la CE, (voir *L'hebdo* N° 2676) ont été élus ainsi que les membres de la commission financière de contrôle.

Quatre organisations avaient décidé de maintenir leur candidat. La fédération des Organismes sociaux présentait Philippe Hourcade, il recueille 62 545 voix; l'UD du Lot, Yannick Lequentreck (28 647 voix); la fédération des Secteurs financiers, Jean-Dominique Simonpoli (42 199 voix); la fédération du spectacle, de l'Audiovisuel et de l'action culturelle, Jean Voirin (93 904 voix).

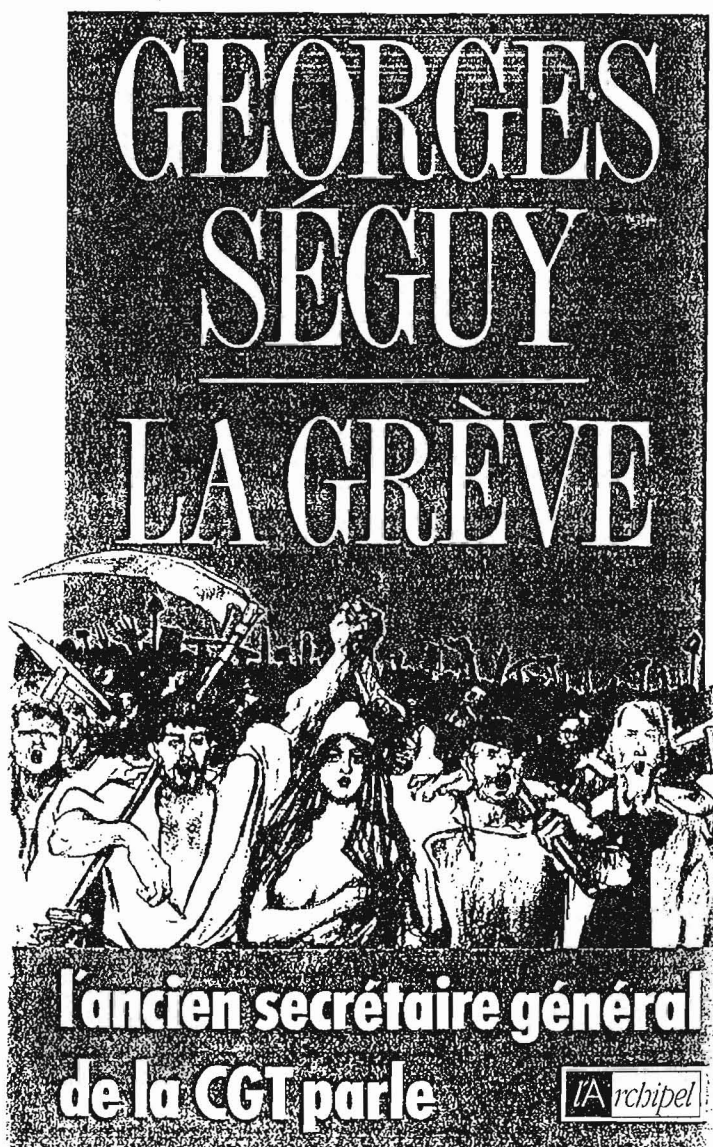
Au précédent congrès la CE comptait 119 membres, 35 militants pour des raisons diverses ont décidé de ne pas renouveler leur candidature. La nouvelle équipe a été conçue pour être plus opérationnelle, plus représentative de la diversité de la CGT et du monde salarié. Cinquante sortants sont réélus, trente-six camarades arrivent. On ne compte plus que treize secrétaires généraux d'UD et onze de fédérations. Quinze membres de la CE ne sont pas permanents. Avec 35 % de femmes, on note une progression de 10 % du taux de féminisation. La commission exécutive travaillera différemment, le CCN devrait maintenant pouvoir jouer son rôle d'organisme de décisions entre les congrès.

Cotisations 95



et 96...

Les talons des cartes 1996 seront adressés aux sections début janvier. Pour le renouvellement de l'adhésion, la mise à jour du fichier (indispensable pour recevoir la presse), et l'actualisation du montant des cotisations 96, il serait souhaitable que le retour de ces talons soit effectué pour le 30 mars 96.



La grève. Hors-la-loi en 1860, conquise au prix du sang sous la III^e République, garantie par la Constitution depuis 1946, aujourd'hui baromètre de notre démocratie.

Georges Séguy était sans doute le mieux à même de retracer, des émeutes de Decazeville (1886) à l'«eurogrève» des cheminots de décembre 1992, l'histoire de cette conquête à laquelle nous sommes redevables d'une grande part de nos avancées sociales. Mais aussi de tirer les leçons de l'expérience des pays de l'Est.

Acteur de premier plan de la vie publique des quarante dernières années, l'ancien secrétaire général de la C.G.T. témoigne des conflits vécus jour après jour, des négociations entreprises, de celles qui restent à entreprendre.

Car, pour Georges Séguy, l'ère Mitterrand n'a pas, il s'en faut de beaucoup, répondu aux aspirations du monde du travail. L'heure n'est-elle pas venue de jeter les bases d'une VI^e République qui rendrait, enfin, la parole aux citoyens ?

«Batailles», collection dirigée par Nicole Rica

en couverture :
Steinlen, la Carmagnole, 1894
Musée de Montreuil

Le **SNTRS-CGT** rassemble

toutes les catégories de personnels de la recherche :
CHERCHEURS - ITA - THESARDS - CDD - CES
du CNRS, de l'INSERM, de l'INRIA.

EN
ADHERANT

- à L'ACTION COLLECTIVE,
pour vos droits (salaire, carrière,
retraite, conditions de travail...)

AU

- à LA DEFENSE et au
DEVELOPPEMENT de LA
RECHERCHE PUBLIQUE

SNTRS-CGT

- à LA DEFENSE DE LA
DEMOCRATIE et du
PLURALISME

VOUS

participez

- au DEVELOPPEMENT D'UN
SYNDICALISME réellement
INDEPENDANT

Vous pouvez et vous devez y contribuer

Que vous soyez chercheurs, ingénieurs, techniciens,
administratifs, thésards, CDD, CES,
vous avez votre place dans le SNTRS-CGT

Adhèresz

CONTACTS :